

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 octobre 2017 à 13 h 01, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin et formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Rénaud Gabriele.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et les conseillers MM. François Séguin et Robert A. Laurence.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-10-909 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 octobre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service des travaux publics / Abolition de poste / Nomination / Préposée à l'horticulture
3. Service des travaux publics / Mutation / Contremaître – Gestion des contrats
4. Mesure disciplinaire / Suspension
5. Transaction et reçu-quittance / Règlement du grief n° 015-47 (CSN) / Autorisation de signature
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-10-910 Service des travaux publics / Abolition de poste / Nomination / Préposée à l'horticulture

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 2 octobre 2017 soumis à la suite des conclusions découlant d'un rapport déposé au terme d'une enquête administrative;

CONSIDÉRANT que dans un objectif d'optimisation, il est opportun d'apporter des changements à la structure organisationnelle de l'unité – Parc et espaces verts du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de l'Employeur et les représentants syndicaux le 3 octobre 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste d'horticulteur ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 3 octobre 2017;

QUE soit autorisée la nomination de M^{me} Katryne Delisle au poste régulier de préposée à l'horticulture au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, à compter du 3 octobre 2017;

QU'il est entendu que M^{me} Delisle conservera le salaire prévu à la classe salariale identifiée pour le poste d'horticulteur, sans cependant bénéficier des augmentations prévues à la convention collective des cols bleus, et ce, jusqu'à ce que la classe salariale prévue pour le poste de préposée à l'horticulture rejoigne le salaire de la classe d'horticulteur;

QU'il est également entendu que M^{me} Delisle devra obtenir son permis de conduire classe 3 au plus tard le 30 septembre 2018;

QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur du Service des travaux publics, le directeur des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols bleus et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

17-10-911 Service des travaux publics / Mutation / Contremaître – Gestion des contrats

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 2 octobre 2017 soumis à la suite des conclusions découlant d'un rapport déposé au terme d'une enquête administrative;

CONSIDÉRANT que dans un objectif d'optimisation, il est opportun d'apporter certains changements organisationnels;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la mutation de M. Pierre-Luc Séguin au poste régulier de contremaître – Gestion des contrats au sein de la division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics, et ce, à compter du 3 octobre 2017 au salaire déterminé à la classe 14 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*;

QUE M. Séguin bénéficie des conditions dont il aurait bénéficié en vertu de ladite Entente n'eût été la réorganisation administrative;

QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur du Service des travaux publics, le directeur des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

17-10-912 Mesure disciplinaire / Suspension

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 2 octobre 2017 concernant notamment les comportements reprochés à l'employé n° 261;

CONSIDÉRANT que lesdits manquements justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 261 soit suspendu sans solde pour une période de dix jours ouvrables, soit du 3 octobre au 17 octobre 2017 inclusivement;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 261 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines, le directeur concerné, le directeur des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

17-10-913 Transaction et reçu-quittance / Règlement du grief n° 015-47 (CSN) / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et reçu-quittance à intervenir entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleuses et travailleurs de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) et le Salarié n° 313 dans le cadre du règlement du grief n° 015-47;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-10-914 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-10-915 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 13 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Rénald Gabriele, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier